



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi**Primature**Le Premier Ministre*

N°

*Dakar, le 22 Juin 2015*

## Lettre Circulaire

- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Madame et Messieurs les Ministres Délégués ;
- Messieurs les Secrétaire d'Etat ;

**Objet : Mise en œuvre de la directive présidentielle relative à  
« Un Service, une tapisserie »**

Les manufactures sénégalaises des Arts Décoratifs (MSAD), véritable cadre pour l'émergence de nos arts plastiques modernes, constituent, avec leurs tapisseries murales présentes dans beaucoup de pays à travers le monde, une bonne vitrine de la créativité artistique locale.

Aussi, pour soutenir cet effort à la création ainsi que le savoir faire de cette structure, le Président de la République avait demandé, au cours du Conseil des Ministres du 14 mai 2014 à tous les Ministères et leurs démembrements, d'acquérir des tapisseries des MSAD de thîès.

C'est pourquoi, je vous demande de prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre effective de cette directive à laquelle le Chef de l'Etat, Protecteur des Arts, attache le plus grand intérêt.

Le Ministre chargé de la Culture me rendra compte, dans un délai de trois mois, de la suite réservée à ces instructions présidentielles.

**Ampliation :**

Monsieur le Président de la République (ATCR).



Mahammed Boun Abdallah DIONNE